



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 octobre 2023 (08h35)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 23	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-299 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES  
TARIFS 2023/2024 POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

***Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ***

Comme chaque année, il y a lieu se prononcer, pour l'année 2023-2024, sur les tarifs d'Annonay Rhône Agglo concernant les équipements sportifs gérés par la direction des Sports et utilisés par les usagers et les associations.

Il est proposé d'arrêter les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération concernant Aquavaure et les gymnases.

Ces tarifs seront applicables à partir du 16 octobre 2023.

**VU** les tarifs proposés, ci-annexés,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2022-449 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau communautaire,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les tarifs des équipements sportifs Aquavaure et gymnases applicables à partir du 16 octobre 2023 tels qu'annexés,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes, et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/10/23

Publié le : 11/10/23

Transmis en sous-préfecture le : 09/10/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231005-43576-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET